

## Autodétermination : apprentissage du pouvoir d'agir - BL (2021)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations  
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

**SIÈGE SOCIAL** : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX  
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : [chalons@creai-grand-est.fr](mailto:chalons@creai-grand-est.fr) • SITE : [www.creai-grand-est.fr](http://www.creai-grand-est.fr)

**ANTENNE LORRAINE** : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : [nancy@creai-grand-est.fr](mailto:nancy@creai-grand-est.fr)

**ANTENNE ALSACE** : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG  
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : [strasbourg@creai-grand-est.fr](mailto:strasbourg@creai-grand-est.fr)



## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| CONTEXTE.....   | 3 |
| OBJECTIFS DE LA FORMATION.....                                | 3 |
| PROGRAMME ET OBJECTIFS.....                                   | 3 |
| PUBLIC.....   | 4 |
| INTERVENANT PRESSENTI.....                                    | 4 |
| MODALITES PEDAGOGIQUES.....                                   | 4 |
| MOYENS PEDAGOGIQUES.....                                      | 4 |
| MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION..... | 5 |
| EVALUATION DE LA FORMATION.....                               | 5 |
| SANCTION DE LA FORMATION.....                                 | 5 |

## CONTEXTE

Les lois de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et du 11 février 2005 assurant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, réaffirment la centralité de la personne dans son accompagnement. La personne n'est plus seulement au cœur de son accompagnement, elle y participe

L'autodétermination apparaît aujourd'hui en filigrane comme un axe majeur des politiques sociales en faveur des personnes handicapées. Pour autant cette notion n'est pas nouvelle et elle fait déjà partie des approches éducatives depuis les années 1970. Elle est la garantie d'une qualité de vie pour la personne et permet la mise en application effective des droits relatifs à tout citoyen.

Dans un contexte de transformation en profondeur des modalités de l'intervention médico-sociale, cette approche s'impose désormais comme une nécessité dans les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap visant l'emprise de la personne sur son parcours de vie.

Pourtant, force est de constater que cette notion reste mal connue et souvent non mise en application par manque d'identification des processus auxquels elle fait appel.

Or, l'autodétermination ressort bien d'un processus d'apprentissage – qu'il est possible de mettre en œuvre quelles que soient les difficultés et les capacités dont on dispose. C'est par l'adaptation des outils d'apprentissage que les professionnels peuvent permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux capacités nécessaires à leur pleine participation à la vie en société, et à l'élaboration des choix en tant que personne singulière. L'autodétermination provient d'une posture professionnelle, de l'ensemble de l'équipe de direction, éducative, médico-sociale et sanitaire afin de favoriser l'expression et la participation des personnes accompagnées, dans tous les domaines de la vie sociale.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'autodétermination est la garantie d'une qualité de vie pour la personne et permet la mise en application effective des droits relatifs à tout citoyen. C'est un processus d'apprentissage – qu'il est possible de mettre en œuvre quelles que soient les difficultés et les capacités dont on dispose grâce à l'adaptation des outils d'apprentissage. La finalité est d'accéder aux capacités nécessaires à leur pleine participation à la vie en société, et à l'élaboration des choix en tant que personne singulière.

## PROGRAMME ET OBJECTIFS

### Module 1 : Le cadre législatif (Distanciel)

- Évolution des politiques sociales : comment nous sommes passés de l'utilisateur « objet de soins » au citoyen « sujet de droit ».
- « La participation de l'utilisateur » dans les textes législatifs

### Module 2 : Les concepts (Distanciel)

- Les différentes théories de l'autodétermination
- L'autodétermination selon le modèle de Wehmeyer
- Les quatre caractéristiques de l'autodétermination

### Module 3 : Les outils (Distanciel)

- Étude d'une expérience réussie d'incrémentation de l'autodétermination dans un foyer pour adultes déficients intellectuels en Suisse
- Présentation des outils favorisant l'autodétermination

Objectifs pédagogiques des modules en distanciel :

- Comprendre les différentes dimensions de la participation et ses enjeux
- *Comprendre comment les outils actuels favorisent l'autodétermination et la participation citoyenne*
- *Analyser les pratiques quotidiennes d'accompagnement*
- *Maitriser le concept de l'autodétermination*
- *Savoir quelles sont les capacités à mobiliser pour mettre en place l'apprentissage de l'autodétermination*
- *Situer l'autodétermination dans le cadre réglementaire et législatif*

**Module 4** : la mise en œuvre de l'autodétermination dans la structure (**Présentiel**)

Cette journée s'ancre dans la continuité des travaux effectués lors des modules en distanciel. Le groupe de travail va reprendre les éléments et les situations travaillées en amont afin de :

- Elaborer et construire des outils nécessaires à l'apprentissage de l'autodétermination
- Mettre en place les moyens pour passer de l'individuel au collectif, de l'autodétermination à la citoyenneté

Objectifs pédagogiques de la journée en présentiel :

- Développer un plan d'action à partir de situations concrètes et des outils développés
- *Évaluer les besoins particuliers des personnes accompagnées*
- *S'approprier les outils qui permettent l'apprentissage de l'autodétermination*
- *Adapter les outils existants aux personnes accompagnées par les professionnels*
- *Mise en œuvre de projets à partir de situations existantes dans la structure*

## **PUBLIC**

Professionnels des structures du secteur social et médico-social

## **INTERVENANT PRESENTI**

,

## **MODALITES PEDAGOGIQUES**

- Travail en groupe
- Apports théoriques
- Mise en situation
- Partage d'expérience

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

## **MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION**

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Autoévaluation des professionnels sur leur positionnement dans l'accompagnement en début et fin de journée en présentiel
- Autoévaluation et carte conceptuelle – ce que je retiens, ce que je vais mettre en place.

## **EVALUATION DE LA FORMATION**

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation – anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

## **SANCTION DE LA FORMATION**

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signée par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



**Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations**  
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

**SIÈGE SOCIAL :** Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX  
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : [chalons@creai-grand-est.fr](mailto:chalons@creai-grand-est.fr) ■ SITE : [www.creai-grand-est.fr](http://www.creai-grand-est.fr)

**ANTENNE LORRAINE :** 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : [nancy@creai-grand-est.fr](mailto:nancy@creai-grand-est.fr)

**ANTENNE ALSACE :** 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG  
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : [strasbourg@creai-grand-est.fr](mailto:strasbourg@creai-grand-est.fr)

**RIB :** CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069  
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**